

## Comité Technique Paritaire DGAC du 25 avril 2007 et suites du Comité de Suivi « Accord licence » du 19 avril

Face aux explications obscures de la DGAC sur l'arrivée potentielle de personnels de l'Équipement à la DGAC, le SATAc UNSA se prononce « Contre » la constitution d'un Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire ... qui est entériné ... avec (en plus de notre opposition) 7 abstentions côté syndical.

Par ailleurs, un Communiqué du DSNA fait le point sur l'avancement des mesures statutaires que le SATAc UNSA a obtenu dans l'Accord Licence. Nous l'intégrons à ce télégramme.

### CTP DGAC DU 25 AVRIL 2007

#### Point 1

Le projet d'arrêté portant organisation du Cabinet du Directeur Général a été adopté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté portant organisation des Sous-Directeurs du Secrétariat Général a été adopté à la majorité (seule la CFDT s'exprimant contre).

#### Point 2

Le projet d'arrêté portant création du SNIA (Service National d'Ingénierie Aéroportuaire) est adopté malgré le vote « contre » du SATAc UNSA et 7 abstentions.

La création de ce service ne nous poserait pas de problème s'il nous était possible de savoir précisément quelles sont les implications par rapport aux personnels de l'Équipement.

La DGAC n'explique pas clairement qui est concerné parmi 270 personnes dépendant aujourd'hui de l'Équipement (essentiellement administratifs et Ouvriers) et se réfugie derrière une « mesure miroir » incompréhensible – mais soit-disant conforme aux principes de la LOLF – pour ne rien expliquer concernant les DDE IA où la DGAC nous annonce compter 1.200 ETP travaillant pour la DGAC.

**La DGAC récupérerait ces ETP sans gérer les personnels, bien que ceux-ci soient placés sous l'autorité du DGAC ... Comprenez qui pourra !**

Appliquant le principe de précaution (il s'agit quand même d'intégrer entre 270 et 1.500 personnes dans la DGAC), le SATAc UNSA a voté « contre ».

### COMMUNIQUE DU DSNA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE L'ACCORD LICENCE

Suite au CSL du 19 avril où un point d'avancement a été fait sur les mesures que nous avons obtenues (**Le Télégramme N°007/2007**), le Communiqué suivant a été rédigé par le DSNA :



Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer



DSNA

direction générale de l'aviation civile

direction des services de la Navigation aérienne

le directeur

## COMMUNIQUE

Le gouvernement a transmis les nouveaux statuts ICNA, TSEEAC et RTAC au Conseil d'État. Après l'approbation en CTP Ministériel, il s'agit de la dernière étape avant publication du texte. L'accord licence et le protocole DGAC ayant été par ailleurs « bleus » par le gouvernement, l'application de ces nouveaux textes statutaires au 01.01.2007 est garantie.

Il faut rappeler que les nouveaux statuts ICNA, TSEEAC et RTAC sont ceux qui permettent l'introduction de la licence communautaire mais qu'ils contiennent aussi de très importantes dispositions sociales :

- le PC pour tous les ICNA obtenant une qualification de contrôle ;
- la création du grade fonctionnel en chef (IEA) pour les ICNA ;
- la nouvelle classification des organismes, avec le régime indemnitaire associé ;
- la suppression du « hors catégorie » TSEEAC et la réforme en deux niveaux du statut RTAC (avec 220 emplois au total et la revalorisation de l'indice terminal à 780, sachant que le remplacement du RTCA2 par le niveau 5 du cadre technique à l'IB 966 sera effectué dans un deuxième temps) ;
- etc.

Après le vote de la loi sur le relèvement de l'ATC et la publication entre autres des textes indemnitaires sur le supplément d'ISQ, une nouvelle étape importante est franchie dans la mise en œuvre de l'accord licence et du protocole DGAC. La première réunion de travail avec le rapporteur du Conseil d'État aura lieu le vendredi 27 avril 2007.



**Marc Hamy**  
 directeur des services de la Navigation aérienne

50 rue Henry Farnier  
 75720 Paris cedex 15  
 téléphone : 01 55 08 48 35  
 télécopie : 01 55 08 48 03